

— COMMUNIQUÉ DE PRESSE —

**Fin du RTC : La téléphonie fixe se modernise  
dans le Val-d'Oise et dans le Finistère**

*Paris, le 4 octobre 2021,*

Le RTC (Réseau Téléphonique Commuté) est le réseau historique permettant d'acheminer les appels de téléphonie fixe (analogique ou numérique) passés avec des terminaux directement branchés sur une prise téléphonique « en T » sans avoir de box internet. La technologie est ancienne puisqu'elle a été déployée au début des années 1980 et arrive progressivement en fin de vie. Aujourd'hui, la plupart des consommateurs utilisent la téléphonie numérique fixe en voix sur IP ou « VoIP » qui nécessite donc une box internet.

Dans le cadre de la modernisation des infrastructures réseaux, les opérateurs télécoms vont prochainement arrêter de fournir les services associés à cette ligne téléphonique « en T » (dit « RTC »). Ces arrêts se feront progressivement et par zones géographiques.

**La première étape de cette migration est prévue sur 7 communes.**

Ainsi, le **15 octobre prochain**, la technologie RTC (Réseau téléphonique commuté) laissera place à de nouvelles technologies de téléphonie fixe dans une commune du **Val-d'Oise (Osny)**, et six communes du **Finistère (Concarneau, Elliant, Melgven, Saint-Yvi, Rosporden et Tourc'h)**.

Sur ces communes et, à partir du 15 octobre 2021, le service téléphonique sur RTC ne sera plus rendu, quel que soit l'opérateur de télécommunications. Cela concerne tous les clients résidentiels, professionnels, administrations ou entreprises qui détiennent une ligne fixe téléphonique branchée sur une prise murale « en T ». À partir du 15 octobre, les opérateurs fourniront le service de téléphonie fixe sur le protocole internet (IP), nécessitant une box pour fonctionner.

Les clients particuliers et professionnels concernés ont été contactés et prévenus à de nombreuses reprises, par des biais multiples, depuis le mois d'août 2020. Toutefois, pour ceux qui n'auraient pas encore migré vers des offres IP, il est impératif qu'ils joignent leur opérateur de télécommunications pour passer en téléphonie sur technologie IP **avant le 15 octobre 2021**.

La Fédération mène un travail d'information et de pédagogie auprès de l'ensemble des parties prenantes et notamment avec les associations de collectivités pour informer et accompagner spécifiquement les communes concernées. Afin d'accompagner tous les publics, la Fédération a publié une plaquette d'information intitulée « Le téléphone fixe se modernise dans votre commune » : <https://bit.ly/3w8gDwR>

La FFTélécoms et les opérateurs se tiennent à la disposition de tous – élus, professionnels, administrations, particuliers, médias – pour orienter dans cette transition et répondre aux questions éventuelles.